



**MINISTÈRE  
DE LA CULTURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 24/05/2023

### **Inscription de la tenture de l'apocalypse à Angers au registre international mémoire du monde de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)**

L'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), lors de sa réunion du Conseil exécutif du registre du 18 mai 2023, a inscrit la Tenture de l'Apocalypse sur le Registre international Mémoire du Monde, qui comprend quelque 500 éléments de patrimoine documentaire, dont 13 documents français<sup>1</sup>, présentant un intérêt international et une valeur universelle exceptionnelle.

Créée dans les années 1380 pour le duc Louis Ier d'Anjou, fils du roi Jean le Bon, la tenture de l'Apocalypse est la plus grande et la plus ancienne tenture historiée conservée dans le monde : 67 tapisseries se déroulent sur 104 mètres de longueur. Environ 500 m<sup>2</sup> subsistent de ses 840 m<sup>2</sup> d'origine.

Elle représente l'Apocalypse de Jean, dernier livre de la Bible, et interprète le récit en l'ancrant profondément dans son temps, le XIVe siècle. Joyau de l'art médiéval occidental, cette tapisserie de lice réalisée en laine, au tissage d'une très grande finesse, constitue également un véritable manuscrit géant tissé. Exposée lors des grandes cérémonies publiques, elle se présente comme le prototype d'un nouveau média au service de l'affirmation des ambitions politiques d'un prince, son commanditaire, frère du roi Charles V.

Léguée à la cathédrale Saint-Maurice d'Angers par le roi René en 1474, elle devient le fleuron du trésor. Classée au titre des monuments historiques en 1902, propriété de l'État dès 1905, elle est placée sous la responsabilité de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) des Pays de la Loire.

Depuis 1952 et un accord signé entre l'évêque d'Angers et l'État, elle est présentée en permanence dans la galerie construite pour l'accueillir au château d'Angers, géré par le Centre des monuments nationaux (CMN). Elle reste cependant affectée au culte, tout comme l'ensemble du trésor de la cathédrale. Cette inscription va permettre de renforcer la notoriété de l'œuvre et d'assurer un accès universel à ce patrimoine insigne.

Rima Abdul Malak tient à saluer le travail partenarial mené entre la ville d'Angers, qui a porté le dossier devant l'UNESCO, la DRAC des Pays de la Loire, qui est à l'origine d'un protocole expérimental de conservation de la tapisserie et a apporté son concours scientifique au portage de la candidature, le

---

<sup>1</sup>déclaration des droits de l'homme et du citoyen (2003), appel du 18 juin 1940 (2005), films Lumière (2005), instauration du système métrique décimal (2005), Bibliotheca Corviniana (2005), tapisserie de Bayeux-broderie dite de la reine Mathilde (2007), bibliothèque de l'abbaye de Clairvaux (2009), bibliothèque de Beatus Rhenanus (2011), registre des bannières du Châtelet de Paris du règne de François Ier (2011), archives de Louis Pasteur (2015), Mappa Mundi d'Albi (2015), spectacles de pantomimes lumineuses d'Émile Reynaud (2015), archives du père Castor (2017)

CMN, qui œuvre à la valorisation du bien, et l'évêque d'Angers, qui a permis que le dossier soit porté au registre Mémoire du Monde.

Cette reconnaissance permet à la Tenture de l'Apocalypse de rejoindre la broderie de Bayeux, autre grande œuvre textile médiévale conservée en France, Mémoire du Monde depuis 2007.

**Contact presse**  
**Ministère de la Culture**

Délégation à l'information et à la communication  
Tél : 01 40 15 83 31  
Mél : [service-presse@culture.gouv.fr](mailto:service-presse@culture.gouv.fr)  
[www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)